

AVENANT 2020-2021
AU SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE D'ORGANISATION SOCIALE
ET MEDICO-SOCIALE
SUR LA PERIODE 2015-2019





Le Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015 – 2019, adopté le 10 mars 2016, est composé de 3 intentions, 15 orientations et 38 actions.

Un avenant sur la période 2020 a été adopté par la Commission Permanente le 20 janvier 2020. Il poursuit les orientations du précédent Schéma ou propose de nouvelles actions.

Face à une situation grave et inédite causée par le Covid-19, nous avons apporté des réponses immédiates. Dans l'urgence, nous avons œuvré à maintenir les actions prioritaires en direction des usagers et des bénéficiaires. La crise a fortement impacté l'activité des services départementaux et a pu retarder ou repousser la mise en œuvre de certaines actions inscrites dans l'avenant au SDU sur la période 2020.

C'est pourquoi j'ai souhaité adapter et prolonger la mise en œuvre de l'actuel avenant jusqu'à fin 2021, avec les mêmes objectifs de :

- consolider le bilan du Schéma 2015-2019 et réaliser une évaluation des expérimentations,
- poursuivre la finalisation des actions en cours,
- poursuivre l'adaptation de l'offre,
- apprécier l'impact des nouvelles réglementations et des lois à venir.

Toujours dans l'intérêt des Sarthois, le prochain Schéma départemental unique sur la période 2022-2026 sera élaboré avec tous les partenaires et les territoires pour une prise en compte équitable des besoins des habitants.

Je veux à nouveau souligner l'implication de tous les acteurs et les remercier pour la richesse de la mise en œuvre du Schéma sur la période 2015-2019, la concrétisation de son avenant 2020-2021, puis du futur Schéma en faveur des Sarthois.

Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

SOMMAIRE

I - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2015-2019 7

- Rappel de la méthodologie d'élaboration du SDU sur la période 2015-20197
- Orientations et actions du schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale pour la période 2015-20198

II - PRE-BILAN DU SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2015-2016 11

III – AVENANT 23

Annexe 1 :

- Fiches action du Schéma Départemental Unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019 évoquées dans le présent avenant27

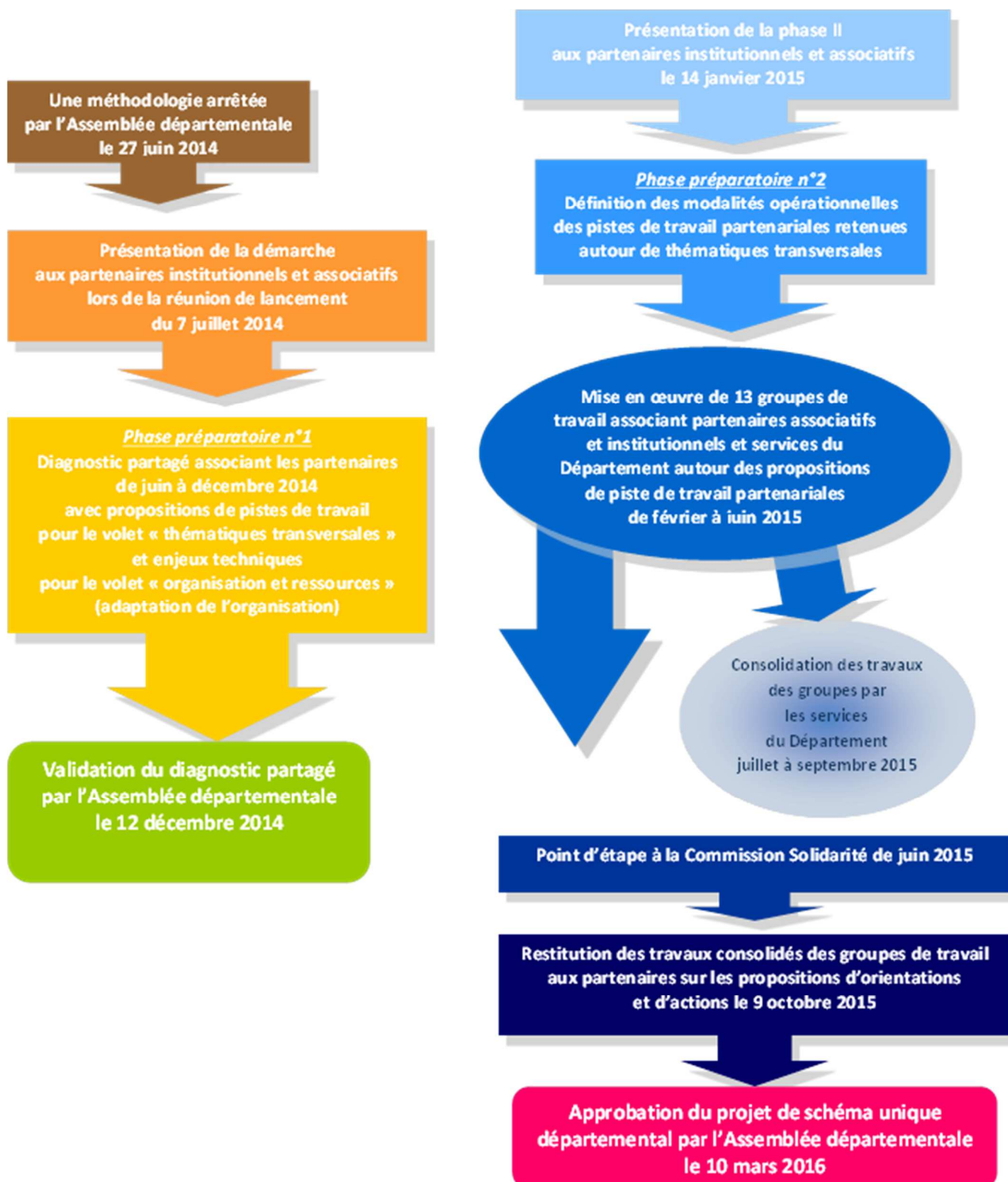
Annexe 2 :

- Liste des sigles45



I - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2015-2019

1) Rappel de la méthodologie d'élaboration du Schéma départemental unique sur la période 2015-2019





I - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2015-2019

2) Orientations et actions du schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale pour la période 2015-2019

(<https://www.sarthe.fr/solidarite-autonomie/professionnels-solidarite/schema-unique>)

A - DEVELOPPER LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ET L'OBSERVATION PARTAGEE

A1 - Décloisonner et coordonner pour fluidifier les parcours

- A1.1 Mieux connaître les modes d'accompagnement des personnes
- A1.2 Conforter la démarche de coordination du parcours de vie
- A1.3 Diversifier les modes d'accompagnement

A2 - Développer les mutualisations, les coopérations et l'observation partagée

- A2.1 Développer les mutualisations et les coopérations
- A2.2 Consolider les dispositifs départementaux de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes
- A2.3 Favoriser entre les acteurs le partage d'informations dématérialisées
- A2.4 Consolider un observatoire départemental des solidarités partagé

A3 - Favoriser la formation pluri-institutionnelle, l'évolution des pratiques et l'accompagnement des professionnels

- A3.1 Développer les formations communes et pluridisciplinaires
- A3.2 Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles

B - DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET PROMOUVOIR L'AUTONOMIE

B1 - Accentuer les actions de sensibilisation pour mieux prévenir et accompagner la personne

- B1.1 Renforcer l'information préventive à destination des personnes

B2 - Repérer les difficultés au domicile et améliorer l'évaluation des besoins

- B2.1 Favoriser le repérage des situations en amont des difficultés
- B2.2 Renforcer le partenariat du Département avec les bailleurs sociaux
- B2.3 Intégrer la mobilité dans les évaluations sociales

B3 - Renforcer le soutien à la famille et aux aidants

- B3.1 Développer le soutien à la famille
- B3.2 Soutenir les aidants en difficulté

B4 - Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation au handicap d'origine psychique

- B4.1 Améliorer la coordination des acteurs dans l'accompagnement du handicap d'origine psychique
- B4.2 Sensibiliser les professionnels à l'accompagnement du handicap d'origine psychique
- B4.3 Sensibiliser le grand public au handicap d'origine psychique

B5 - Mieux repérer le public personnes handicapées vieillissantes

- B5.1 Mieux connaître la population des personnes handicapées vieillissantes
- B5.2 Organiser le repérage des situations à risque des personnes handicapées Vieillissantes

B6 - Favoriser la souplesse et l'adaptabilité de l'offre d'accueil et d'accompagnement

- B6.1 Optimiser l'offre d'accueil et d'accompagnement
- B6.2 Consolider la démarche de préparation à la sortie de la Protection de l'Enfance
- B6.3 Poursuivre la diversification des réponses pour l'accompagnement et l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes
- B6.4 Accompagner les personnes porteuses d'un handicap d'origine psychique

B7 - Optimiser l'offre en matière d'aides techniques

- B7.1 Faciliter l'accès aux aides techniques

C - CONTRIBUER AU BIEN-ETRE DE LA POPULATION EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES DE VIE**C1 - Promouvoir l'habitat adapté**

- C1.1 Accompagner les porteurs de projets d'habitat adapté
- C1.2 Faciliter l'accès aux logements adaptés
- C1.3 Anticiper l'adaptation du logement

C2 - Accentuer les actions de prévention et de promotion de la santé

- C2.1 Développer la prévention en matière de santé à tous les âges de la vie
- C2.2 Développer les collaborations et partenariats dans le domaine de la santé des enfants et des jeunes

C3 - Favoriser l'accès aux soins de premiers recours et spécialisés

- C3.1 Promouvoir l'attractivité du département en faveur des professionnels de santé et développer la collaboration avec les professionnels du Département
- C3.2 Développer la télémédecine
- C3.3 Poursuivre et amplifier le travail en circonscription Gens du Voyage/Personnes sans résidence stable auprès des femmes enceintes et des primo arrivants

C4 - Développer les usages autour du numérique

- C4.1 Créer une expertise en termes d'outils numériques
- C4.2 Mener une réflexion sur l'opportunité d'un espace numérique unique dédié aux seniors

C5 - Promouvoir la mobilité

- C5.1 Développer la communication sur l'offre de transport existante
- C5.2 Promouvoir des séances de sensibilisation à la prévention routière auprès des jeunes, des personnes isolées et des personnes âgées
- C5.3 Promouvoir les actions favorisant le déplacement des usagers



II - PRE-BILAN DU SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE 2015-2016

SUR LES **38** ACTIONS PRÉVUES
AU SCHÉMA,
37 SONT RÉALISÉES OU EN COURS
DE RÉALISATION

LES SOUS ACTIONS

91 % DES SOUS ACTIONS SONT RÉALISÉES
OU EN COURS DE RÉALISATION
AU 1^{ER} OCTOBRE 2019

90
réalisées

8
en cours

10
en
prévision

A - DEVELOPPER LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ET L'OBSERVATION PARTAGEE

Orientation A1 – Décloisonner et coordonner pour fluidifier les parcours

ACTION A1.1 :

MIEUX CONNAITRE LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

- Envoi d'une enquête en ligne préparatoire auprès des partenaires
- Elaboration d'un répertoire croisé des acteurs de l'accompagnement social et médico-social en Sarthe
- Elaboration et communication du guide pratique des modes d'accompagnement

T2 2017

T4 2018

2019

ACTION A1.2 :

CONFORTER LA DEMARCHE DE COORDINATION DU PARCOURS DE VIE

- Validation par les partenaires du schéma du processus de légitimation et d'identification des missions du correspondant de parcours (CDP)
- Expérimentation de la fonction de correspondant de parcours d'une durée de six mois à partir des deux instances suivantes : la Commission départementale des informations préoccupantes (CODIP) et la Commission Protection de l'Enfance (CPE) sur le territoire de la circonscription Nord Sarthe
- Information auprès de tous les partenaires concernés sur les modalités de coordination du parcours

6 juin 2017

2018-2019

2020

ACTION A1.3 :

DIVERSIFIER LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

- Pérennisation des dispositifs APIC'S et de la Ferme pédagogique ENVOL
- RAPT : participation au dispositif en tant que site pionnier dès 2015, mise en œuvre de la Réponse Accompagnée pour Tous, pour l'amélioration de la fluidité des parcours des personnes handicapées, finalisation du contrat partenarial pour une signature fin 2019
- Lancement des Pôles de compétences et prestations externalisées (démarche zéro sans solution)
- 2A : démarrage du dispositif expérimental en 2018 et poursuite de la montée en charge avec un impact sur les sorties des jeunes en attente d'admission en foyer de vie
(Expérimentation en cours) (T2 2018 : mise en place)
- Expérimentation dispositif Passerelle pour les jeunes confiés à l'ASE présentant un ou plusieurs handicaps (fin 2018 : expérimentation du dispositif) (Septembre 2019 : transfert du dispositif pour une prise en charge associative, 6 places sur un petit collectif et 3 places en familles d'accueil et mise en place d'une équipe mobile pour soutenir les lieux d'accueil existants)

2015-2016

2017

2017

En cours

T2 2018

Fin 2018

2019

Orientation A2 – Développer les mutualisations, les coopérations et l'observation partagée

ACTION A2.1 :

DEVELOPPER LES MUTUALISATIONS ET LES COOPERATIONS

1° Secteur Personnes âgées

- Organisation de réunions territoriales entre EPCI pour l'adoption de stratégies communes
- Généralisation des CPOM sur le secteur des EHPAD avec un lissage sur 5 ans (partenariats, coopérations, conventions) : 8 signés depuis 2017 et environ 12 par an. Un bilan des contractualisations sera effectué en 2019 sur la base des 1er CPOM conclus.
- Mise en œuvre de CPOM interdépartementaux (En cours : poursuite de signature des CPOM)
(Réalisé : principe généralisé)
- Démarche de directions communes par le biais de conventions entre établissements sarthois 12 directions communes et 5 fusions juridiques d'établissement (Poursuite de la démarche)
(Démarche engagée depuis 2015)
- Réflexion sur des projets : 8 projets de directions communes et 2 projets de fusion d'EHPAD
- Expérimentation de 4 SPASAD (ARS/SSIAD/SAAD/Département) (2019 : bilan de l'expérimentation porteurs/ARS/Département et en lien avec la stratégie nationale)

2018

En cours

Réalisé

En cours

Réalisé

2018-2021

Depuis 2015

2019

2019

Depuis 2016

2° Secteur Personnes handicapées

- Enquête d'identification et d'évaluation des démarches de mutualisation auprès des associations du secteur.
- Démarches de mutualisation et de coopération : GIRAPH, volonté de rapprochement entre Précigné et EHPAD Solesmes, projets conjoints ADIMC/AHSS pour le répit de jeunes autistes, démarche « RAPT », projet SERAFIN, projets d'habitat inclusif et projet expérimental « 2A »
- Engagement d'une deuxième génération de CPOM (ADAPEI, ANAIS, APAJH)
- Déploiement des CPOM tripartites (ARS/Département) (2019 : ADIMC, ACADEA) (depuis 2015 : APEI)

Depuis 2015

Depuis 2015

Poursuite

Depuis 17

2019

Depuis 15

3° Mise en place de projets communs

- à travers des partenariats pour les hébergements temporaires et accueils de jour et les projets évoqués en A1.3

Poursuite

Depuis
2017**4° Secteur Enfance**

- Développement de la démarche CPOM sur le secteur de l'enfance et objectifs partagés lors de dialogues de gestion (2018 : poursuite des négociations avec autres associations) (juin 2017 : Apprentis d'Auteuil)

2018

Juin 2017

ACTION A2.2 :**CONSOLIDER LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX DE RECUEIL, DE TRAITEMENT ET D'EVALUATION DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES**

- Création d'un service : prévention et protection des mineurs en danger et des majeurs vulnérables
- Mise à jour du protocole départemental de coordination pour la protection de l'enfance avec l'ensemble des partenaires et signature en cours
- Signature avec 8 partenaires d'un protocole de la coordination départementale des informations préoccupantes concernant les majeurs vulnérables

Juillet 2016

2019

2018

2018

ACTION A2.3 :**FAVORISER ENTRE LES ACTEURS LE PARTAGE D'INFORMATIONS DEMATERIALISEES**

- Elaboration d'un portail notaires en lien avec les autres départements Pays de la Loire, afin de faciliter les échanges avec les études notariales
- Déploiement de l'outil Via Trajectoire (2018 : PH - 2017 : PA)

2021

2017-2018

ACTION A2.4 :**CONSOLIDER UN OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES SOLIDARITES PARTAGE**

- Lancement de l'ODPE (Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance)
- Construction et déploiement de l'Observatoire départemental des Solidarités partagé
- Articulation avec les observatoires des autres partenaires (politique de la ville, construit par Le Mans Métropole...)

T2 2019

2019

Depuis 17

2017

Orientation A3 – Développer les formations communes et pluridisciplinaires**ACTION A3.1 :****DEVELOPPER LES FORMATIONS COMMUNES ET PLURIDISCIPLINAIRES**

- Groupe de travail en lien avec le Diagnostic territorial des parcours en psychiatrie et en santé mentale
- Développement de rencontres institutionnelles (Foyer de l'Enfance et EPSM)
- Dispositif PANJO (Parentalité) : formation et intervention renforcée de puéricultrices auprès de jeunes mères vulnérables (2016-2018 : expérimentation) (2019 : pérennisation des dispositifs sous réserve des financements des formations et des outils)
- Formation partenariale sur la prévention de la radicalisation
- Travail engagé avec le Gérontopôle des Pays de la Loire sur le périmètre et le contenu des formations, pour les professionnels du domicile en articulation avec ceux des établissements
- Formation lutte contre les violences conjugales à Mamers
- Forum des acteurs de la Protection de l'enfance
- Journées de présentation conjointe Département/DTPJJ

2016-2018

Depuis fin
15

2019

2016-2018

2016-2017

2016

2017

2019

2019

ACTION A3.2 :**FAVORISER L'EVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

- Elaboration d'une première trame de recueil des bonnes pratiques avec les partenaires sur les champs du handicap d'origine psychique, de la psychiatrie et de la santé mentale
- Réalisation de guides techniques (Référentiel départemental de l'évaluation de l'information préoccupante, cahier technique polyvalence, Cahier technique de l'Action Educatrice à Domicile, trames de rapport...)

T1 2017

2017-2019

B - DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET PROMOUVOIR L'AUTONOMIE

Orientation B1 – Accentuer les actions de sensibilisation pour mieux prévenir et accompagner la personne

ACTION B1.1 :

RENFORCER L'INFORMATION PREVENTIVE A DESTINATION DES PERSONNES

- Elaboration d'un guide méthodologique du travail social en collectif pour les équipes de circonscription
- Actions de sensibilisation et d'information en faveur des personnes âgées dans le cadre de la Conférence des financeurs (lutte contre l'isolement et la solitude, activités physiques, « Bien vieillir », Sécurité routière, Mémoires et transmission, Prévention des chutes...) :
 - 2016 : 22 actions de prévention et 22 CPOM forfait autonomie pour un montant de 972 746 €
 - 2017 : 35 actions de prévention et 20 CPOM forfait autonomie pour un montant de 1 228 808 €
 - 2018 : 53 actions de prévention et 22 CPOM et avenants forfait autonomie pour un montant de 1 460 173 €
 - 2019 : 41 actions de prévention et 29 CPOM et avenants forfait autonomie pour un montant de 1 355 265 €
- Participation du Département : Conférences-débats avec différents partenaires (CPAM, France Alzheimer...) Forums-ressources, journées des soins du CHM, journée mondiale « France Parkinson, journée des aidants, Semaine Bleue...
- Mise en place d'actions de prévention autour des bonnes pratiques concernant internet, auprès du public enfance-famille
 - Action « Promeneurs du Net » portée par la CAF dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, (2017)
 - Financement d'actions de sensibilisation portées par les associations et les Communautés de Communes dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. (2017-2018)
- PTSM : groupe de travail en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale
- Formation de préparation à la retraite pour les travailleurs en ESAT
- Lancement de la démarche Monalisa sur le secteur Loir-Lucé-Bercé
- Préparation de la charte territoriale des aînés avec la MSA

2018

2016-2019

2016-2019

2017-2018

2019-2020

2017

2019

En cours

Orientation B2 – Favoriser le repérage des situations en amont des difficultés

ACTION B2.1 :

FAVORISER LE REPERAGE DES SITUATIONS EN AMONT DES DIFFICULTES

- Autonomie, carte postale CLIC déployée à l'échelle départementale dans le cadre du dispositif MAIA par secteur de CLIC
- Autonomie, carte postale A'DOM à présenter en cas d'hospitalisation (avec ordonnance), de consultation ou autre intervention
- Appui sur la mise en place de la plateforme logement de Mamers
- Elaboration partenariale d'une carte postale ressources sur les violences conjugales (territoire ciblé Maine Saosnois)

2016

2018

2017

2018

ACTION B2.2 :

RENFORCER LE PARTENARIAT DU DEPARTEMENT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

- Convention partenariale entre le Département et les bailleurs sociaux (Sarthe Habitat, F2M Valloire Habitat, l'Huisne Habitat, Mancelle Habitation, SAMO, Le Mans Métropole Habitat) : faciliter les échanges dans le respect des droits et des obligations de chacun, repérer les situations des personnes logées en difficulté (enfance, majeurs vulnérables et violences conjugales, traitement des impayés, situations complexes) (2018-2019 : mise en œuvre des partenariats locaux dans le cadre de la convention et avenant en cours suite à la mise en conformité avec le RGPD) (2018 : signature le 7 mai pour 3 ans)

2018-2019

2018

ACTION B2.3 :

INTEGRER LA MOBILITE DANS LES EVALUATIONS SOCIALES

- Réflexion sur un référentiel pour la prise en compte, dans les évaluations sociales, des ressources financières et personnelles pour se déplacer

2020

Orientation B3 – Renforcer le soutien à la famille et aux aidants

ACTION B3.1 :

DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA FAMILLE

- Signature du schéma départemental des services aux Familles, à l'initiative de la CAFS avec les partenaires (Etat, association des Maires et Adjointes de la Sarthe, MSA, UDAF) 2016
- Développement d'actions dans le cadre du schéma départemental des services aux Familles :
 - prévention et sensibilisation en matière de « soutien à la parentalité » dans le cadre de l'appel à projets annuel CAF/Département/MSA (2016-2018) 2016-2019
 - Semaine de la parentalité (dès 2018)
 - Journée départementale « Parents aujourd'hui, un jeu d'enfant ? » (2018)
 - Accompagnement partenariale (Département/CAFS/MSA) des projets MAM, accueil collectif avec signature d'une charte de qualité (2018)
- Consolidation de la médiation familiale par le financement de deux opérateurs (Sauvegarde Mayenne Sarthe et Association Montjoie) afin de réduire les inégalités d'accès sur le territoire 2017-2018
- Les actions médico-sociales de PMI :
 - Dispositif PRADO (CPAM / Département) : accompagnement des sorties maternités (2015) 2019
 - Dispositif PANJO (Département / ARS) : intervention PMI auprès des jeunes mères vulnérables (2019 : pérennisation des dispositifs sous réserve des financements des formations et des outils) 2015-2018
- Développement du parrainage, en faveur des enfants confiés au service de l'ASE (5 enfants actuellement parrainés) :
 - sensibilisation des référents éducatifs à la notion de parrainage (juin 2018) 2018
 - information vers le public pour développer le parrainage (2018)

ACTION B3.2 :

SOUTENIR LES AIDANTS EN DIFFICULTE

- Diagnostic des besoins des aidants et de l'offre 2019
- Proposition d'un avenant à la convention CNSA T4 2019
- Cahier des charges de la formation des professionnels au repérage des aidants en difficulté (2020 : formation) 2020
- Actions d'information, de sensibilisation et de prévention aux aidants dans le cadre de la Conférence des financeurs (2020 : appels à candidatures) En cours
- Plan d'actions en cours d'élaboration avec la Commission spécialisée du CDCA En cours
- Possibilité d'aide au répit des aidants financée suite à la loi ASV (APA) Depuis 2016
- Communication sur les aides au répit des aidants dans le cadre de l'APA 2017

Orientation B4 – Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation au handicap d'origine psychique

ACTION B4.1 :

AMELIORER LA COORDINATION DES ACTEURS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP D'ORIGINE PSYCHIQUE

- Création du COHPSY (Coordination Handicap Psychique), association dont l'objet est de travailler à la fluidité des parcours de vie des personnes en situation de handicap d'origine psychique, et d'apporter un appui aux professionnels et aux aidants intervenant auprès de ces dernières. 2016
- PTSM : Inscription de cette action dans le Projet Territorial de Santé Mentale pour une mise en oeuvre (Coordonner et réguler les parcours de soins, de santé et de vie). 2019-2020
- Observatoire des parcours piloté par l'EPSM (étude des hospitalisations au long cours) Depuis 2018
- Travail sur un conventionnement entre l'EPSM et la MDPH sur la mise à disposition de compétences de psychiatre auprès de l'équipe pluridisciplinaire 2019

ACTION B4.2 :

SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS A L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP D'ORIGINE PSYCHIQUE

- Rattachement à l'action A3.1 « Développer les formations communes » En cours
- PTSM : Inscription de cette action dans le Projet Territorial de Santé Mentale pour une mise en oeuvre (lutter contre la stigmatisation). 2019-2020
- Groupe de travail « Liaisons entre acteurs secteur psychiatrique et domicile (PA) » - Perche Sarthois 2019

ACTION B4.3 :**SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU HANDICAP D'ORIGINE PSYCHIQUE**

- Implication du Département dans les semaines d'information sur la santé mentale (SISM) aux côtés des acteurs dont les GEM, l'EPSM et l'association d'usagers UNAFAM.
- Participation des professionnels de PMI à la semaine d'information en santé mentale sur le thème de la parentalité
- PTSM : Inscription de cette action dans le Projet Territorial de Santé Mentale pour une mise en œuvre (lutter contre la stigmatisation)

Depuis
2016

2018

2019-2020

Orientation B5 – Mieux repérer le public personnes handicapées vieillissantes**ACTION B5.1 :****MIEUX CONNAITRE LA POPULATION DES PHV**

- Renforcement des études menées sur les caractéristiques, l'évolution démographique et les besoins des PHV.
 - Etudes menées par le Département :
 - PHV en EHPAD : en cours dans le cadre des CPOM (**en cours**)
 - PHV en SA ESAT (**en prévision**)
 - PHV en familles d'accueil (**2019**)
 - Etude des publics en FV et FAM (**2019**)
- Exploitation du retour d'expérience en résidences autonomie
- Etude régionale du CREAL sur les pratiques pour accompagner le départ à la retraite des travailleurs d'ESAT
- Suivi du parcours des anciens travailleurs d'ESAT :
 - Etude menée par l'ADAPEI sur le vieillissement
 - Utilisation du logiciel « Via Trajectoire »

En Prévision

En cours

2019

2019

2019

2019

ACTION B5.2 :**ORGANISER LE REPERAGE DES SITUATIONS A RISQUE DES PHV**

- Mise en œuvre de cette action pour partie (plateforme, repérage avec l'ouverture des missions d'accompagnement aux personnes en situation de handicap par les équipes sur le territoire) intégrée dans les futures missions de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Orientation des PHV en établissement médico-social effectuée suite aux interventions des équipes médicales de la MDPH et du Département

2020

Réalisé

Orientation B6 – Optimiser l'offre d'accueil et d'accompagnement**ACTION B6.1 :****OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT****Public Personnes Agées/Personnes Handicapées**

- Restructuration de l'hébergement temporaire à capacité constante en lien avec l'ARS
- Diversification des modes d'accueil :
 - ouverture de deux nouvelles UPAD (26 places) (**2018 : Loué—4 places**) (**2019 : Bonnière/Le Mans—14 places**)
 - extension de 6 places pour Lieu de vie (**2016 : 3 places**) et Foyer de vie (**2019 : 3 places**)
 - pérennisation des dispositifs APIC'S et de la Ferme pédagogique ENVOL
 - dispositif expérimental : projet « 2A » (amendement CRETON) à destination des jeunes bénéficiaires de l'amendement CRETON (accompagnements inclusifs et personnalisés) (**expérimentation**) (**T2 2018 : mise en place**)
 - extension de 9 places SA ESAT, 3 places AJ FV et 5 places SAVS
 - financements spécifiques et complémentaires (accueil de jour, accueil temporaire) respectivement de 165 000 € et 172 000 €
 - création de 12 places d'accueil de jour sur 2 sites (La Ferté Bernard, Neufchâtel en Saosnois)
 - ouverture d'un nouvel EHPAD de 86 places, dont 28 PHV
- Projet de création d'un service d'accueil familial pour personnes en situation de handicap, géré par une association
- Poursuite de l'offre pour le maintien à domicile :
 - tout en améliorant la qualité des prestations notamment dans le cadre de la convention avec la CNSA (nouvelle convention 2018-2020 avec professionnalisation des SAAD, aide au tutorat, équipement, formation des accueillants familiaux, les semaines des Métiers « Services à la Personne »...) (**Poursuite et développement dans le cadre de la convention 2018-2020**)
 - Préfiguration de la Réforme de tarification des SAAD
 - Offre en solution de répit et un soutien aux services à domicile (CPOM...)
- Déploiement de l'outil Via Trajectoire

2018 : PA

2018-2019

2016-2019

2015-2016

En cours

T2 2018

2019

2018

2018

2019

2020

En cours

Réalisé

2020

En cours

2017-2018

Public Enfance Famille

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil d'urgence : Restructuration de l'accueil d'urgence <ul style="list-style-type: none"> → Création de 40 places par lot en lien avec les tranches d'âges, dont dispositif d'accueil d'urgence pour des mineurs âgés d'au moins 13 ans (16 places) (mai 2019 : ouverture) → Nouveau protocole d'accueil d'urgence associant les partenaires associatifs habilités dans le domaine de l'enfance → Finalisation de l'unité de l'accueil d'urgence dans le cadre de la restructuration du Foyer de l'Enfance 	2019	2019
	2019	
	2019	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil Enfance et handicap : <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un dispositif Passerelle pour l'accueil d'enfants confiés présentant un ou plusieurs handicaps, dans un lieu identifié « Le Coq Grillant », en gestion interne depuis octobre 2017 avec un accompagnement sanitaire spécifique (Septembre 2019 : transfert du dispositif pour une prise en charge associative dans le cadre d'une habilitation conjointe avec l'ARS, 6 places sur un petit collectif et 3 places en familles d'accueil et mise en place d'une équipe mobile pour soutenir les lieux d'accueil existants) 		2019
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification de l'offre en matière de protection de l'enfance et d'alternative aux placements : <ul style="list-style-type: none"> → Création de places de lieu de vie (14 places) → Dispositif de placement éducatif à domicile (PEAD), en deux tranches d'âge (de 3 à 10 ans révolus et à partir de 11 ans) (2019 : ouverture de 60 places) → Création de 27 places en MECS → Campagne de valorisation du métier d'assistant familial à partir d'octobre 2019 → Ouverture de 6 places au sein des structures, Pouponnière du Perquoi et Belvédère, pour les 0-3 ans → Convention pour le cadrage des mesures AEMO effectuées par la Sauvegarde Mayenne Sarthe (1050 mesures) avec une consolidation par un renforcement séquentiel des mesures (100 mois mesure) ▪ Dispositif d'accompagnement et d'hébergement des MNA : <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un dispositif dédié aux mineurs non accompagnés (80 places) et aux jeunes majeurs non accompagnés (30 places) (2017 : mise en place d'un dispositif) → Mise en place d'une équipe dédiée MNA au sein de la DGA Solidarité (9 agents) pour l'évaluation et l'accompagnement des jeunes MNA → Conventions avec les Hôtels (conditions de prise en charge des jeunes) → Structure d'accueil de 30 places dans les locaux de l'ex FJT Arc en lien avec Le Mans Métropole Habitat et l'AGLA Nelson Mandela ▪ Convention Résidence intergénérationnelle avec Habitat et Humanisme, avec un objectif de favoriser l'autonomie (public ciblé : jeunes majeurs de 18 à 21 ans, jeunes mères isolées en lien avec l'ASE, personnes âgées, personnes handicapées) 	2020	2017-2019
	2019	2019
		2018
		2018
		2017
		2017-2018
		2018
		2019
		2016

ACTION B6.2 :**CONSOLIDER LA DEMARCHE DE PREPARATION A LA SORTIE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'un dispositif dédié aux jeunes majeurs non accompagnés ▪ Accueil bénévole en vue de diversifier l'offre de service adaptée aux mineurs non accompagnés ▪ Groupe de travail sur les sorties du dispositif de protection de l'enfance avec les partenaires associatifs et institutionnels ▪ Création de places à destination de jeunes majeurs sortant du dispositif ASE et en contrat jeune majeur dans le cadre de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) « logement d'abord » avec la DEIL et la DDCS, avec une commission de type SIAO ▪ Création d'une résidence sociale pour 30 jeunes ▪ Coordination avec les services de PJJ pour l'octroi d'AJM. Accompagnement des jeunes majeurs par des aides financières ▪ Valorisation ou création de postes de type référents de parcours ou éducateurs de prévention spécialisée et des activités de jours (9 postes et 5 places d'activités de jours dans le cadre du Plan pauvreté) 		Depuis 17
		2018-2019
	Depuis 2017	
		2018
		2019
		2019
	2019	

ACTION B6.3 :**POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION DES REPONSES POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES (PHV)**

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information sur l'offre d'hébergement pour les PHV grâce à une plaquette localisant les places par territoire dans les structures PA et PH ▪ Poursuite de l'accompagnement et de l'hébergement des PHV : <ul style="list-style-type: none"> → 20 places à l'EHPAD rattaché au CH de Mamers (2016) → 12 places à l'EHPAD rattaché au CH de Beaumont sur Sarthe (2017) → 28 places à l'EHPAD à Saint-Saturnin (2019) ▪ Accompagnement financier du Département pour les unités dédiées à l'accueil de PHV et/ou atteintes de troubles psychiques dans les EHPAD suite à la réforme de la tarification de la dépendance (155 000€) 		2016
	2019	2016-2019
		2017

- PTSM : Inscription de cette action dans le Projet Territorial de Santé Mentale pour une mise en œuvre (soutenir le logement)
- Renforcement de la collaboration EHPAD, résidences autonomie et structures PH, pour favoriser la diversité des prises en charge (CPOM avec les résidences autonomie, déploiement de conventions sur 2018 et 2019) (**démarche engagée**)
- Meilleure prise en compte des spécificités des besoins des PHV avec élaboration des projets de vie individualisés et des projets d'établissements
- Renforcement de l'accueil de PHV en accueil familial au travers de formations
- Suivi de l'évolution des résidences autonomie avec actions de prévention de la perte d'autonomie mise en œuvre par la Conférence des financeurs dans le cadre des CPOM.
2016 = 22 CPOM avec 30 résidences autonomie
2017 = 21 CPOM avec 29 résidences autonomie
2018 = 16 avenants, 6 CPOM avec 30 résidences autonomie
2019 = 26 avenants, 3 CPOM avec 36 résidences autonomie

2019-2020

2019-2020

Réalisé

Poursuite

Réalisé

2018-2019

2016-2019

ACTION B6.4 :**ACCOMPAGNER LES PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP D'ORIGINE PSYCHIQUE**

- Information des personnes porteuses d'un handicap d'origine psychique = plaquettes d'information diffusées par l'EPSM (équipe mobile de gérontopsychiatrie et équipe mobile de prévention suicide)
- Poursuite de la dynamique partenariale :
 - en lien avec l'EPSM et de nombreux acteurs, élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM),
 - déploiement sur le Nord Sarthe et le Perche Sarthois d'un outil de liaison entre les acteurs du domicile et de la psychiatrie au niveau de la personne âgée avec handicap d'origine psychique.
- Poursuite de la diversification des offres :
 - création de 5 places supplémentaires SAVS (ADGESTI)
 - création de 5 places SAMSAH (ACADEA)
 - Accueil de PHV atteintes de troubles psychiques au sein d'un EHPAD (d'abord hébergement temporaire (2 places) puis en hébergement permanent (8 places) (**2019 : en cours de concrétisation**))
 - après réalisation d'un état des lieux, réflexion sur des projets d'accompagnement, à destination des personnes handicapées psychiques sur la base des crédits versés par le Département au titre de la PCH « psychique » (600 000 €) (**En cours : état des lieux**)

2017

2017-2018

2017-2018

2017

2019

En cours

En cours

Orientation B7 – Optimiser l'offre en matière d'aides techniques**ACTION B7.1 :****FACILITER L'ACCES AUX AIDES TECHNIQUES**

- Lancement de l'expérimentation du dispositif technicothèque (mise à disposition d'aides techniques, accompagnement à la prise en charge, dispense d'avance de fonds et économie circulaire) avec convention de partenariat signée avec huit prestataires de services et distributeurs de matériels basés en Sarthe. (**2018-2019 : expérimentation**) (**2016-2017 : phase de préparation**)
- Cellule de veille technologique :
Production d'une lettre d'actualités par la CCI 49 sur les outils numériques en lien avec la silver économie. Constitution du Club des ergothérapeutes de la Sarthe qui sélectionnera des nouveaux outils afin qu'ils puissent être testés par des personnes âgées dans le cadre d'un Living Lab

2018-2019

2016-2017

Depuis
2018**C - CONTRIBUER AU BIEN-ETRE DE LA POPULATION EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES DE VIE****Orientation C1 – Promouvoir l'habitat adapté****ACTION C1.1 :****ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS D'HABITAT ADAPTE**

- Elaboration du guide de conduite de projet d'habitat adapté
- Promotion du guide
- Accompagnement de projets : 2 projets financés en 2018 et 1 projet en cours en 2019

2016-2017

2018

2018

ACTION C1.2 :**FACILITER L'ACCES AUX LOGEMENTS ADAPTES**

- Collaboration entre la MDPH et les bailleurs sociaux pour promouvoir les logements disponibles
- Offre de logements en ligne sur le site de la MDPH
- Mise en place d'une commission de pré-étude des demandes de logements adaptés entre la MDPH et les bailleurs sociaux (trois réunions par an)
- Sensibilisation des bailleurs privés à promouvoir leurs logements adaptés

2016

2017

2017

2020

ACTION C1.3 :**ANTICIPER L'ADAPTATION DU LOGEMENT**

- Actions de sensibilisation sur l'adaptation du logement dans le cadre de la Conférence des financeurs par Soliha, Cicat et le Gérontopôle
- Sensibilisation des artisans par une action entre la Fédération Française du Bâtiment et le Département
- Groupe de travail d'ergothérapeutes pour sélectionner les nouvelles technologies avec tests par des usagers (lien avec lettre de veille de l'action C4.1)

2016-2019

2017-2018

2019

Orientation C2 – Accentuer les actions de prévention et de promotion de la santé**ACTION C2.1 :****DEVELOPPER LA PREVENTION EN MATIERE DE SANTE A TOUS LES AGES DE LA VIE**

- Renforcement de la prévention du dépistage des troubles sensori-moteurs chez les enfants avec objectif de 100% d'enfants vus d'ici 3 ans (référentiel sur la base des bilans en école maternelle, développement du partenariat avec l'éducation nationale, formation des puéricultrices de PMI au test de dépistage visuel et augmentation du nombre de valises pour la réalisation des bilans).
- Développement d'actions de prévention médico-sociale autour de la périnatalité (Dispositifs PRADO - PANJO) (cf. Action B3.1) (2019 : pérennisation des dispositifs sous réserve des financements des formations et des outils)
- Prévention en matière de santé sexuelle des adolescents et des jeunes. Distribution de PASS Contraception par les services départementaux. Travail avec les centres de planification ou d'éducation familiale du centre hospitalier du Mans et du planning familial pour une externalisation de cette activité auprès de ces 2 centres et mise en place de permanences en rural afin d'équilibrer l'offre entre le Mans et le rural.
- Développement de la prévention Bucco-dentaire auprès des enfants (Sensibilisation des professionnels de PMI et recherche de partenariat pour l'organisation d'actions de prévention dans les écoles) (recherche de partenariats)
- Promotion des soins bucco-dentaires à destination des personnes handicapées, handicapées psychiques et âgées (action COSIA72 avec mise en place d'un réseau de Correspondants en Santé Orale et de consultations et de soins courants avec 4 établissements opérationnels : l'Arche/PRH à Saint-Saturnin, le CH Le Lude, l'EPSM à Allonnes et le Centre Médical Georges Coulon au Grand-Lucé). (développement)
- Projet de création d'un centre d'enseignement hospitalo-dentaire au CHM (2021 : mise en œuvre opérationnelle prévisionnelle) (2018-2019 : poursuite des réunions pour cadrage du projet notamment avec la Faculté de Nantes et l'ARS) (2017 : 1ères concertations Faculté de Nantes, ARS, CHM)
- Elaboration du guide de l'alimentation mixée pour personnes âgées, financé dans le cadre de la conférence des financeurs
- Sensibilisation des professionnels à la détection du risque de chute des personnes âgées
- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques dans l'aide à domicile
- Formation des professionnels du Conseil départemental, des établissements et services du domicile par le Gérontopôle des Pays de la Loire dans la lutte contre le suicide
- Accompagnement des personnes à la lutte contre les risques suicidaires dans le cadre de la conférence des financeurs
- Participation du Département aux Contrats Locaux de Santé
- Elaboration du projet territorial de Santé mentale
- Soutien à des projets de prévention de Santé (Smokecheck) et des projets structurants « Centre de cancérologie : Cyberknife » (2020)

Depuis 2018

2019

Depuis 2015

En cours

Depuis 2015

En cours

2018

En cours

2016

2021

2018-2019

2017

2017

Depuis 15

2016

2016-2017

2016-2017

Depuis 16

2018

2020

2019

ACTION C2.2 :**DEVELOPPER LES COLLABORATIONS ET PARTENARIATS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE DES ENFANTS ET DES JEUNES**

- Renforcement des liens entre la PMI et les écoles maternelles et primaires
- Mise en œuvre des partenariats PMI avec les centres sociaux

2018

2015-2018

- Poursuite de la collaboration PMI/Foyer de l'Enfance. Consultations médicales au sein du Foyer de l'enfance par l'interne avec bilan d'admission, suivi, vaccination, et intervention du médecin chef à la maison du Coq grillant avec suivi des traitements, lien avec les médecins spécialistes
- Groupe de travail afin d'établir un protocole pour le suivi médical des enfants confiés à l'ASE
- Accueil d'internes en médecine en stage chez des médecins libéraux pour découvrir la PMI

Depuis
2017

2019

Depuis
2017

Orientation C3 – Favoriser l'accès aux soins de premier recours et spécialisés

ACTION C3.1 :

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET DEVELOPPER LA COLLABORATION AVEC LES PROFESSIONNELS DU DEPARTEMENT

- Plan départemental relatif à la démographie médicale adopté au BS 2016
(Pour info : actualisation du plan lors du prochain schéma)
- Accompagnement des professionnels de santé dans la recherche de lieux d'installation, rôle de coordination entre les différents acteurs, participation au Comité d'accompagnement territorial des soins de premier recours
- Financement du Département des maisons de santé pluridisciplinaires
- Accompagnement des territoires (élus) et des professionnels de santé dans l'organisation de l'offre de soins, en lien avec l'ARS et l'APMSL
- Recherche de solutions d'attente pour les territoires fragilisés, par la création des conditions propices au recrutement, au maintien de l'offre de santé
- Projet de création d'un centre d'enseignement hospitalo-dentaire au CHM
(2021 : mise en œuvre opérationnelle prévisionnelle)
(2018-2019 : poursuite des réunions pour cadrage du projet notamment avec la Faculté de Nantes et ARS)
(2017 : 1ères concertations Faculté de Nantes, ARS, CHM)

2016-2019

Réalisé

Réalisé

Réalisé

Réalisé

2021

2018-2019

2017

ACTION C3.2 :

DEVELOPPER LA TELEMEDECINE

- Déploiement de la télé médecine sur le territoire du pôle métropolitain Le Mans – Sarthe (16 structures tests notamment 8 EHPAD, le CHM, un foyer d'accueil médicalisé, trois MSP...) avec une participation proposée du Département de 50 000 € (2020 : projet de l'ARS d'extension sur 12 EHPAD)
- Soutien au projet de télé médecine en direction de 5 EHPAD du Nord Sarthe développé par le CH intercommunal d'Alençon CHICAM et l'ARS Normandie

2020

2018-2020

En cours

ACTION C3.3 :

POURUIVRE ET AMPLIFIER LE TRAVAIL EN CIRCONSCRIPTION GENS DU VOYAGE/PERSONNES SANS RESIDENCE STABLE AUPRES DES FEMMES ENCEINTES ET DES PRIMO ARRIVANTS

- Mise en place d'une consultation mensuelle pour le public PSRS
- Poursuite des consultations pour le public GV

2017

Réalisé

Orientation C4 – Développer les usages autour du numérique

ACTION C4.1 :

CRÉER UNE EXPERTISE EN TERMES D'OUTILS NUMERIQUES

- Mise en place d'une cellule de veille technologique (CCI/Département)
- Constitution du Club des ergothérapeutes de la Sarthe qui sélectionnera des nouveaux outils afin qu'ils puissent être testés par des personnes âgées dans le cadre d'un Living Lab.
- Lettre de veille sur les aides techniques, équipements, solutions numériques favorisant le mieux vieillir à domicile à destination des professionnels concernés (portée par la CCI Maine et Loire avec une coordination par le Département de la Sarthe) (2019 : poursuite de la parution de la lettre de veille avec la participation d'un groupe d'ergothérapeutes sarthois)

Depuis 18

2019

Depuis
2018

ACTION C4.2 :

MENER UNE REFLEXION SUR L'OPPORTUNITE D'UN ESPACE NUMERIQUE UNIQUE DEDIE AUX SENIORS

- Déploiement de l'outil Via Trajectoire

Fin 18 - PH

2017 - PA

Orientation C5 – Promouvoir la mobilité

ACTION C5.1 :

DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR L'OFFRE DE TRANSPORT EXISTANT

- Réflexion à mener avec la Région suite au transfert de la compétence Transport (loi NOTRe)
(A noter : maintien pour le Département de la compétence « transport d'enfants et d'élèves présentant un handicap » avec un transfert vers la DGA Solidarité en 2017).

2020

ACTION C5.2 :

PROMOUVOIR DES SEANCES DE SENSIBILISATION A LA PREVENTION ROUTIERE AUPRES DES JEUNES, DES PERSONNES ISOLEES ET DES PERSONNES AGEES

- Actions financées pour les PA dans le cadre de la conférence des financeurs

Depuis 16

ACTION C5.3 :

PROMOUVOIR LES ACTIONS FAVORISANT LE DEPLACEMENT DES USAGERS

- Actions financées pour les PA dans le cadre de la conférence des financeurs (financement d'actions locales Réso'AP, transport solidaire)
- Réalisation en juillet 2019 d'un diagnostic Mobilité en Sarthe, avec état des lieux, recensement des initiatives existantes, propositions d'actions et recommandations.

Depuis
2016

2019



III - AVENANT

L'avenant au Schéma départemental unique (SDU) sur la période 2020-2021 poursuit les orientations du précédent Schéma ou propose de nouvelles actions.

	MISE EN PLACE DE PROPOSITIONS DEPARTEMENTALES POUR CONSOLIDER LA POLITIQUE ACTUELLE	MISE EN PLACE DE DECISIONS NATIONALES	ETAT D'AVANCEMENT	ECHÉANCES	REFERENCE FICHE ACTION SDU
C	<i>Continuité des réflexions sur la fonction de coordination de parcours</i>		2017 : validation par les partenaires du schéma du processus de légitimation et d'identification des missions du correspondant de parcours ; 2018-2019 : expérimentation de la fonction de correspondant nécessitant d'être complétée	2021	A1.2
C	<i>Bilan de l'expérimentation d'un habitat inclusif pour des personnes en situation de handicap (dispositif 2A)</i>		Depuis 2018 : montée en charge du dispositif expérimental	2020 : pérennisation du dispositif	A1.3 (en lien avec B6.3)
N	<i>Mise en œuvre de Sarthe Autonomie</i>		Début 2017 à début 2019 : élaboration du projet MDA ; Mars à novembre 2019 : validation par les instances paritaires	Novembre 2020	B
N		<i>Mise en œuvre du Plan Pauvreté (Début 4ème trimestre 2019-fin 2021)</i>	2019 : Ouverture de la résidence sociale jeunes « Arc en ciel » ; Lancement du parrainage des publics sortants ASE ; Recrutement de deux éducateurs spécialisés pour la prévention spécialisée à Allonnes et au Mans ; Juin 2020 : mise en œuvre d'une équipe de prévention spécialisée de 2 ETP à Sablé-sur-Sarthe ; Août 2020 : ouverture de 5 places d'une Unité éducative et activité de jour	2020 : Poste de référent de parcours DEF ; Ouverture de la Maison des familles Saint-Pavin	B

Légende :

N : Nouvelles actions

C : Continuité d'action

	MISE EN PLACE DE PROPOSITIONS DEPARTEMENTALES POUR CONSOLIDER LA POLITIQUE ACTUELLE	MISE EN PLACE DE DECISIONS NATIONALES	ETAT D'AVANCEMENT	ECHÉANCES	REFERENCE FICHE ACTION SDU
C	Dans le cadre de la Convention CNSA, signature d'un avenant portant sur 2020. Préparation de la future Convention section IV 2021-2023 avec la CNSA.		2019 : Diagnostic des besoins des aidants et de l'offre ; Cahier des charges de la formation des professionnels au repérage des aidants en difficulté	2020-2021 : précision du plan d'actions et début de déploiement	B3.2
N	Préparation des actions du « Plan d'actions aide et soutien aux aidants : développement de l'offre d'accompagnement en Sarthe », dont : → communication et/ou formation auprès des professionnels ; → information dans le cadre de la Maison Départementale de l'Autonomie ; → développement de l'utilisation du forfait répit.				
C	Développement de la formation pour les aidants				
C	Restructuration de l'accueil d'urgence → Création d'un dispositif d'accueil d'urgence en lien avec les tranches d'âges et confiées à trois associations de la Protection de l'enfance → Finalisation de l'unité de l'accueil d'urgence gérée par le Département dans le cadre de la restructuration du Foyer de l'Enfance		2019 : Création d'un dispositif d'accueil d'urgence pour des mineurs âgés d'au moins 13 ans (16 places) 1 ^{er} février 2020	Octobre 2020 : 12 places (Acadéa) 12 places (Montjoie)	B6.1
C	Création de 20 places en MECS			1 ^{er} trimestre 2021 (Acadéa)	
C	Création d'un lieu de vie pour enfants de 5 places		Été 2020 : instruction du dossier	Fin 2020 : ouverture	
N	Campagne de valorisation du métier d'assistant familial		Du 15 novembre 2019 à fin septembre 2020	2020 : volonté de recruter 50 assistants familiaux	
N		Préfiguration de la réforme de la tarification des SAAD	2020 : 1 ^{ère} phase réalisée (contractualisation avec 8 SAAD sur l'accompagnement des GIR 1-2)	2020-2021	
N	Expérimentation avec l'ARS, durant 3 ans, de DIVADOM (dispositif intégré de vie à domicile) pour personnes âgées			2021 : expérimentation avec la Fondation Georges Coulon	
N	Semaine des métiers en EHPAD		2020 : report en raison de la Covid	2021	

Légende :**N** : Nouvelles actions**C** : Continuité d'action

	MISE EN PLACE DE PROPOSITIONS DEPARTEMENTALES POUR CONSOLIDER LA POLITIQUE ACTUELLE	MISE EN PLACE DE DECISIONS NATIONALES	ETAT D'AVANCEMENT	ECHÉANCES	REFERENCE FICHE ACTION SDU
N	<i>Développement de l'Habitat inclusif (en lien avec A1.3)</i>		<i>Fin 2019 : Appel à manifestation d'intérêt « pour l'attribution du forfait habitat inclusif finançant l'animation du projet de vie sociale et partagée d'habitats inclusifs accueillant des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées » avec 2 projets retenus : Maison des Quatre et Projet 2A</i>	<i>Dernier trimestre 2020 : Inscription de l'habitat inclusif dans la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus ; 2 projets : Pôle Régional du Handicap et EHPAD « Les Lys » à Champfleur</i>	B6.1
C	<i>Projet de création d'un service d'accueil familial de 10 places pour personnes en situation de handicap, géré par une association</i>			<i>A l'étude : 2021</i>	
C	<i>Bilan de de l'expérimentation du dispositif technicothèque</i>		<i>Depuis 2018 : expérimentation avec convention de partenariat signée avec huit prestataires de services et distributeurs de matériels</i>	<i>Fin 2020</i>	B7.1
N	<i>Nouveau Plan départemental relatif à la démographie médicale</i>		<i>Fin 2019 : bilan et diagnostic</i>	<i>Prochaine mandature</i>	C3.1
C	<i>Développement des Maisons de santé pluridisciplinaires</i>		<i>Fin 2019 : 15 MSP installées</i>	<i>2021 : 1 MSP prévue</i>	
C	<i>Poursuite du déploiement de la télé médecine</i>		<i>2019 : 16 structures équipées sur le Pôle métropolitain 2020 : développement de la téléconsultation avec smartphone durant la crise sanitaire liée à la Covid</i>	<i>2020-2021 : Installation sur 12 EHPAD à l'échelle départementale et 5 EHPAD en Nord-Sarthe</i>	C3.2
Légende : N : Nouvelles actions C : Continuité d'action					

Par ailleurs, le Département de la Sarthe continue à s'investir dans le cadre du Projet territorial de santé mentale (PTSM). Un Contrat territorial de santé mentale entre l'Agence Régionale de Santé et les acteurs, dont le Conseil départemental, est en préparation. Il s'agit de l'outil de mise en œuvre opérationnelle du PTSM.

Une réflexion est en cours pour constituer un groupement de coopération, dont l'objectif est de piloter et d'assurer la mise en œuvre du PTSM en instituant une organisation garante de sa déclinaison par l'ensemble des acteurs à tous les niveaux du territoire.

DEVELOPPER LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ET L'OBSERVATION PARTAGEE

ORIENTATION A1

Décloisonner et coordonner pour fluidifier les parcours

DOMAINES

Enfance-Famille / Personnes Handicapées / Personnes Agées

THEMATIQUE

Ruptures de parcours et accompagnement des personnes

CONTEXTE

Malgré les efforts engagés depuis plusieurs années, on observe une multiplicité des prises en charge, des intervenants et de réponses cloisonnées avec des cloisonnements entre acteurs du médico-social, entre acteurs de la prévention et de la protection, ou encore de l'insertion, entre les trois secteurs sanitaire, social, médico-social, ou encore entre institutions, et au sein d'une même institution. Cela nécessite le développement de l'interconnaissance des personnes, des outils et des actions existantes, des temps de concertation et de rencontre, de la formalisation des liens et des partenariats, de l'interdisciplinarité et des actions communes. De même, coordonner les actions suppose une coordination territoriale et une coordination interinstitutionnelle.

La multiplicité des réponses cloisonnées est souvent liée à un cloisonnement administratif, tel que l'âge, le niveau de dépendance évalué, le changement de type de prise en charge (ex. : protection de l'enfance et handicap), le cadre légal des statuts, les financements/financeurs, les dispositifs et la complexité des démarches.

Tous ces cloisonnements, comme des changements de vie parfois trop peu anticipés et préparés, peuvent entraîner des ruptures dans le parcours de vie des personnes.

Or, le cœur de nos actions est le parcours personnalisé et adapté aux besoins des publics.

Aujourd'hui, il s'agit de préparer la fluidification des parcours, comprenant réactivité et synchronisation, et décloisonner localement par des accompagnements individualisés et en proximité des usagers. Il s'agit de développer à la fois une logique de décloisonnement et une logique de parcours, qui est en soi une logique de coordination. Pour tous les acteurs concernés, il est dorénavant nécessaire de travailler sur une logique de parcours avec des interventions spécifiques en tenant compte des compétences.

Il nous faut avoir une démarche dynamique, faire preuve d'initiatives locales, tout en étant innovants et en proposant des expérimentations partagées qui permettent de construire des dispositifs adaptables et de développer des passerelles entre les différents types de prise en charge.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, où les ressources des collectivités s'amoindrissent, accompagner la personne et assurer un parcours de vie de qualité en misant sur la continuité des parcours restent des priorités fortes du Département. Pour éviter les ruptures et respecter le parcours de la personne, il nous faut repenser les organisations et déterminer les modalités de mobilisation de tous les acteurs.

Cette action phare constitue un des piliers dans la démarche de co-construction partenariale en vue d'une réponse adaptée à l'usager. Elle transcende l'ensemble des orientations du Schéma départemental unique.

A1 – DECLOISONNER ET COORDONNER POUR FLUIDIFIER LES PARCOURS

> ACTION A1.2

CONFORTER LA DEMARCHE DE COORDINATION DU PARCOURS DE VIE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Mieux accompagner la personne pendant son parcours de vie.

Développer une dynamique de concertation et de coopération multi-partenaire au profit d'une évaluation partagée.

MISE EN ŒUVRE



■ Identification d'une fonction de correspondant de parcours

TERRITOIRE : Département

■ Mise en place à partir de l'existant :

- de lieux et de temps de coordination définis sur des territoires et d'autres niveaux thématiques ou d'expertise, avec des instances de coordination

- d'une fonction d'appui à la coordination, qui est mobilisée à des moments de dégradation des situations

TERRITOIRE : Département

PILOTAGE

- Département
- ARS
- DDCS
- MDPH
- Direction des services départementaux de l'Education nationale
- DTPJJ

PARTENARIAT

- Tous les acteurs concernés par l'accompagnement des personnes
- DIRECCTE
- Bailleurs sociaux

MODALITES DE REALISATION

>> Groupes de travail pour définir les missions et la légitimité du correspondant de parcours, chargé de suivi qui devra mobiliser, de manière efficiente, l'ensemble des moyens nécessaires à l'accompagnement et à l'expertise au regard des besoins gradués de la personne

>> Elaboration d'un guide pratique de la fonction de correspondant de parcours

>> Elaboration de conventions cadres

>> Sensibilisation des correspondants de parcours en vue d'une culture commune

Calendrier : 2016 – 2017

>> Groupe de travail pour définir :

- la composition et l'organisation de l'instance de coordination (*En fonction des types de rupture, qui peuvent être croisés entre domaines, un socle commun de composition et d'organisation est indispensable*)

- les missions de la fonction d'appui à la coordination

>> Elaboration d'un guide pratique intégrant la fonction d'appui à la coordination, en lien avec les instances ou commissions existantes internes et externes

>> Elaboration de chartes pour encadrer la transmission d'informations concernant les usagers en vue de favoriser la coordination

Calendrier : 2016 - 2017

A1 – DECLOISONNER ET COORDONNER POUR FLUIDIFIER LES PARCOURS

> ACTION A1.2 (suite)

CONFORTER LA DEMARCHE DE COORDINATION DU PARCOURS DE VIE

MISE EN ŒUVRE (SUITE)



■ Information auprès de tous les partenaires concernés sur les modalités de coordination du parcours

TERRITOIRE : Département

MODALITES DE REALISATION (SUITE)

>> Communication et diffusion de l'information :

- présentations décloisonnées aux partenaires
- mise en ligne de l'information sur le site du Département

Calendrier : 2017

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de présentations aux partenaires
- Nombre d'instances de coordination mises en place
- Nombre de conventions cadre signées

RESULTATS ATTENDUS

Gains potentiels pour les usagers

- Simplification des démarches et amélioration des procédures
- Meilleur accompagnement
- Amélioration de la qualité du service rendu
- Diminution des ruptures

Gains potentiels pour les partenaires et les financeurs

- Amélioration des procédures et de la coordination
- Meilleure connaissance mutuelle
- Développement d'une culture partagée
- Rationalisation des coûts

LIENS AVEC D'AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS

- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
- Pacte Territorial d'Insertion, dont le Programme Départemental d'Insertion
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie
- Projet Régional de Santé
- Plan d'action en faveur du travail social et du développement social

A1 – DECLOISONNER ET COORDONNER POUR FLUIDIFIER LES PARCOURS

> ACTION A1.3

DIVERSIFIER LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Evoluer vers des réponses plus souples, novatrices et efficaces pour les personnes.

Favoriser les passerelles entre les modes d'accompagnement et de prise en charge des enfants et des adultes.

Fluidifier les parcours de vie.

MISE EN ŒUVRE



■ Pérennisation des dispositifs passerelles existants

TERRITOIRE : Département

■ Projets innovants dans le cadre de financements partagés, hors logiques traditionnelles de financement

TERRITOIRE : Département

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de dispositifs passerelles pérennisés
- Nombre d'usagers concernés par ces dispositifs passerelles
- Nombre d'expérimentations de projets innovants

LIENS AVEC D'AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS

- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
- Projet Régional de Santé
- Pacte Territorial d'Insertion, dont le Programme Départemental d'insertion

PILOTAGE

- Département
- ARS
- DDCS
- DTPJJ
- MDPH

PARTENARIAT

- EPSM de la Sarthe
- Réseaux et partenaires institutionnels et associatifs
- Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
- Etablissements sanitaires
- Missions locales
- Foyers de jeunes travailleurs
- Centre d'accueil familial spécialisé
- Direction de l'Action sociale, de l'enfance et de la santé de Paris—Antenne Ecommoy

MODALITES DE REALISATION

>> Redéploiement de moyens

Calendrier : 2016 – 2017

>> Mobilisation des instances partenariales pour une démarche coopérative de développement des passerelles

>> Expérimentations par appel à projet ou autres

>> Evaluation

Calendrier : 2016 - 2019

RESULTATS ATTENDUS

Gains potentiels pour les usagers

- Meilleur accompagnement
- Diminution des ruptures de parcours
- Assouplissement et adaptation des réponses possibles
- Amélioration de la qualité du service rendu
- Maîtrise des coûts

Gains potentiels pour les partenaires et les financeurs

- Amélioration des réponses apportées
- Maîtrise des coûts

DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET PROMOUVOIR L'AUTONOMIE

ORIENTATION B3

Renforcer le soutien à la famille et aux aidants

DOMAINES

Enfance-Famille / Personnes Handicapées / Personnes Agées

THEMATIQUES

Offre de service sur les territoires

Ruptures de parcours et accompagnement des personnes

CONTEXTE

Des problématiques apparaissent dans le cadre du soutien à la famille et aux aidants. En effet, la place faite à la famille est parfois insuffisante et les aidants s'épuisent et sont souvent désarmés face à la situation de la personne aidée.

En ce qui concerne les aidants, on distingue les proches aidants des professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin. Un aidant familial s'occupe quotidiennement d'un proche dépendant, handicapé ou malade et ce, quel que soit son âge. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami, d'un voisin.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a précisé la notion de « proche aidant » d'une personne âgée. Est ainsi considéré comme tel son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Afin d'apporter des réponses plus appropriées aux besoins de la famille, il convient de prendre en considération chaque famille en lui donnant sa place dans les processus d'aide mis en œuvre par les professionnels. L'accent doit être mis sur l'exercice de la parentalité pour prévenir les risques dans le cadre d'actions de prévention. Les expériences en la matière sont nombreuses dans le département et peuvent s'appuyer sur le Comité départemental de Soutien à la parentalité. Il convient également d'identifier des personnes figurant dans l'environnement proche pour éviter des ruptures.

Le repérage des aidants qui se trouvent en difficulté et qui ne sollicitent pas d'aide, soit par méconnaissance des dispositifs, soit parce qu'ils ne sont pas conscients de leurs difficultés, est primordial. Il est nécessaire de proposer une écoute et un soutien à ces aidants et de faire la promotion de réponses adaptées afin de les soulager et d'éviter les ruptures de prises en charge.

B3 – RENFORCER LE SOUTIEN A LA FAMILLE ET AUX AIDANTS

> ACTION B3.2

SOUTENIR LES AIDANTS EN DIFFICULTE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Mieux repérer les aidants en difficulté.
Aller à la rencontre de l'aidant.
Apporter une réponse adaptée aux besoins des aidants en difficulté.

MISE EN ŒUVRE



■ Repérage des aidants en difficulté

TERRITOIRE : Département

■ Promotion de réponses adaptées pour soulager les aidants familiaux et professionnels, dont développement de l'écoute et du soutien aux aidants

TERRITOIRE : Département

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'aidants repérés
- Nombre d'actions d'aide aux proches aidants et d'aidants concernés
- Nombre de sollicitations des outils mis en place dans le cadre de l'expérimentation

LIENS AVEC D'AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS

- Projet Régional de Santé

PILOTAGE

- Département
- ARS

PARTENARIAT

- DDCS
- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
- MSA
- CARSAT
- CAF
- Etablissements de santé
- EPSM de la Sarthe
- MDPH
- Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (dont accueils de jour, services d'aide et d'accompagnement à domicile)
- Association française des aidants

MODALITES DE REALISATION

- >> Comité de Pilotage pour définir :
 - une procédure de repérage et d'orientation des aidants en difficulté en s'appuyant sur l'existant
 - les modalités de diffusion de la procédure
 - le cadre d'une expérimentation, sur une circonscription, pour une écoute et un soutien des aidants

Calendrier : 2016 – 2018

- >> Recensement des solutions existantes
- >> Actions d'information et de sensibilisation
- >> Expérimentation, portée par le responsable de circonscription, pour une écoute et un soutien des aidants, puis évaluation pour une éventuelle extension à l'ensemble du Département

Calendrier : 2016 – 2018

RESULTATS ATTENDUS

Gains potentiels pour les usagers

- Amélioration de l'écoute des aidants
- Atténuation du sentiment d'isolement et de disqualification des aidants

DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET PROMOUVOIR L'AUTONOMIE

ORIENTATION B6

Favoriser la souplesse et l'adaptabilité de l'offre d'accueil et d'accompagnement

DOMAINES

Enfance-Famille / Personnes Handicapées / Personnes Agées

THEMATIQUE

Offre de service sur les territoires

CONTEXTE

La diversité des situations nécessite la recherche de solutions adaptées et pérennes.

Ainsi, l'accueil d'urgence des mineurs en danger se concentre actuellement sur le Foyer de l'Enfance et la Pouponnière. Il serait souhaitable que d'autres structures ou modes d'accueil (accueil familial) soient associées à cette mission, notamment pour favoriser l'accueil en proximité.

Par ailleurs, une diversification des modes d'accueil pour les mineurs, personnes handicapées et personnes âgées, permettrait d'améliorer la prévention des situations de crise et les réponses aux situations urgentes et spécifiques, mais aussi d'offrir de nouvelles solutions d'accueil.

Dans une perspective d'accès à l'autonomie sociale et professionnelle, la mobilisation en amont dans le parcours des mineurs, dont les mineurs isolés étrangers et, si besoin, au-delà de leur majorité, conduirait à une meilleure prise en charge. Il est essentiel de s'engager dans une démarche privilégiant l'anticipation dans le parcours des jeunes, particulièrement autour de la période des 16 ans.

Il convient également de proposer des projets adaptés pour répondre aux besoins d'hébergement et d'accompagnement du public Personnes Handicapées Vieillissantes de plus en plus nombreux. Il apparaît nécessaire de développer l'information sur les capacités d'hébergement existantes pour celui-ci.

DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET PROMOUVOIR L'AUTONOMIE

ORIENTATION B6

Favoriser la souplesse et l'adaptabilité de l'offre d'accueil et d'accompagnement

CONTEXTE (suite)

Enfin, on estime à plus de 30% la proportion de résidents de foyers de vie présentant des troubles psychiques. 20% des résidents ont des troubles en rapport avec une maladie psychiatrique grave, donc relèvent d'un handicap d'origine psychique. En foyer d'accueil médicalisé, plus d'un quart des résidents sont atteints de psychoses confinant au handicap d'origine psychique. Dans les deux types d'établissements, plus de la moitié des résidents ont un suivi psychiatrique régulier. C'est dire le besoin de liens entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire. Ce même besoin existe pour les personnes suivies par les services médico-sociaux et qui bénéficient le plus souvent d'une prise en charge séquentielle plus ou moins régulière en psychiatrie. Ainsi, on constate au 31 décembre 2014 une liste d'attente de 77 personnes en service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées (SAMSAH) et 61 en services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), suite à une orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'évaluation, l'accompagnement et le suivi des personnes et de leurs familles, l'information de ces dernières sont un enjeu majeur.

B6 – FAVORISER LA SOUPLESSE ET L'ADAPTABILITE DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

> ACTION B6.1

OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Mobiliser l'ensemble des ressources partenariales existantes.

Poursuivre la diversification des modes d'accueil pour plus de souplesse.

MISE EN ŒUVRE



Publics Enfance Famille :

■ Organisation de l'accueil d'urgence pour les mineurs relevant de la protection de l'enfance, en s'appuyant sur les moyens existants (accueil familial, établissements...)

TERRITOIRE : Département

■ Réflexion sur l'offre de service en matière d'accueil diversifié pour les mineurs confiés à l'ASE avec plusieurs problématiques (troubles du comportement, troubles psychiques voire psychiatriques, éducatifs, scolaires, relevant du handicap, situations de crise...)

TERRITOIRE : Département

■ Consolidation de l'offre de service dans le cadre de la protection de l'enfance (accueil familial, établissements et services, appartements diffus...)

TERRITOIRE : Département

PILOTAGE

- Département
- ARS
- TGI

PARTENARIAT

- DDCS
- DTPJJ
- MDPH
- EPSM de la Sarthe
- Centre hospitalier du Mans
- Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (*dont services d'aide et d'accompagnement à domicile*)
- Associations spécialisées dans le handicap d'origine psychique
- Assistants familiaux
- Accueillants familiaux

MODALITES DE REALISATION

>> Comité de pilotage pour rédiger un protocole actualisé de l'accueil d'urgence (accueil familial, établissements...)

Calendrier : 2016

>> Groupe de travail pour examiner les modalités de consolidation de l'offre

Calendrier : 2016 – 2017

>> Réflexion sur l'offre de service éducative

>> Suivi de la mission de prévention spécialisée

>> Réflexion associant le Département et les établissements sur une diversification des modalités d'accueil et de rencontre (expérimentation)

Calendrier : 2016 – 2019

B6 – FAVORISER LA SOUPLESSE ET L'ADAPTABILITE DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

> ACTION B6.1 (suite)

OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

MISE EN ŒUVRE (SUITE)



Publics Personnes Agées/Personnes Handicapées :

■ Restructuration de l'hébergement temporaire

TERRITOIRE : Département

■ Diversification des modes d'accueil (lieu de vie, habitat diffus, accueil familial, accueil familial d'urgence, spécifique...) notamment en lien avec la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

TERRITOIRE : Département

■ Poursuite de l'offre pour le maintien à domicile, tout en améliorant la qualité des prestations, dans le cadre des dispositions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

TERRITOIRE : Département

MODALITES DE REALISATION (SUITE)

>> Groupe de travail pour réaliser un diagnostic des dispositifs existants et des besoins

Calendrier : 2016

>> Redéploiement, voire adaptation de l'offre suivant les besoins constatés

Calendrier : 2016 – 2017

>> Contractualisation

Calendrier : 2016 – 2019

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de places d'accueil d'urgence dans les établissements habilités (Enfance)
- Nombre de places en accueil diversifié pour les mineurs confiés à l'ASE
- Taux d'occupation des places en accueil diversifié pour les mineurs confiés à l'ASE
- Nombre de contractualisations dans le secteur de l'aide à domicile
- Evolution du nombre de places d'accueil diversifié (PA/PH)

RESULTATS ATTENDUS

Gains potentiels pour les usagers

- Amélioration de la qualité de vie des usagers, réponse à leur besoin
- Meilleure prise en charge du public concerné

Gains potentiels pour les partenaires et les financeurs

- Meilleure adaptation de la prise en charge
- Efficience de la réponse apportée aux usagers

LIENS AVEC D'AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS

- Projet Régional de Santé
- Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET PROMOUVOIR L'AUTONOMIE

ORIENTATION B7

Optimiser l'offre en matière d'aides techniques

DOMAINES

Personnes Handicapées / Personnes Agées

THEMATIQUES

Offre de service sur les territoires

Ruptures de parcours et accompagnement des personnes

Usage et attentes en matière de numérique

CONTEXTE

Les aides techniques jouent un rôle essentiel pour l'autonomie des personnes. Elles correspondent aux matériels, produits, équipement ou système technique, adapté ou spécialement conçu qui permettent de compenser totalement ou en partie une limitation d'activité d'une personne du fait de ses difficultés. Complémentaires de l'aide humaine, elles contribuent à la prévention de la perte d'autonomie, à sa compensation et au maintien à domicile. Il est donc essentiel de faciliter leur accès, d'améliorer l'information et le conseil sur leur utilisation.

L'offre en matière d'aides techniques se diversifie rapidement, notamment avec les nouvelles technologies. L'économie circulaire, dans un souci de gestion efficiente des ressources, met l'accent sur de nouveaux modes de conception et de production, l'allongement de durée de vie des produits, l'usage plutôt que la possession, la réutilisation et la récupération.

Aussi, il convient d'être innovant afin d'apporter des réponses flexibles et adaptées aux besoins, de réduire les coûts d'accès aux aides techniques pour les usagers et pour la collectivité, ainsi que de réfléchir sur les modes de distribution, de mise à disposition, de récupération de ces aides, dans une logique de développement durable. Un projet de technicothèque*, centrale d'achat et de prêt d'aides techniques, peut répondre à ces exigences.

(*) La technicothèque est une procédure innovante de mise à disposition d'aides techniques avec accompagnement à la prise en main avant acquisition et réattribution des matériels qui ne sont plus utilisés.

B7 – OPTIMISER L'OFFRE EN MATIERE D'AIDES TECHNIQUES

> ACTION B7.1

FACILITER L'ACCES AUX AIDES TECHNIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Accompagner les personnes à l'accès et à l'utilisation des aides techniques les mieux adaptées.

Garantir l'adéquation entre le projet d'acquisition et le besoin réel de l'utilisateur.

Informar sur les solutions d'outils connectés face à des besoins spécifiques des usagers.

MISE EN ŒUVRE



■ **Création d'une technicothèque (centrale d'achat et de prêt d'aides techniques)**

TERRITOIRE : Département

■ **Mise en place d'une cellule de veille technologique pour permettre une information actualisée sur les outils connectés afin de répondre aux besoins des personnes**

TERRITOIRE : Département

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes bénéficiaires de l'accompagnement de la technicothèque
- Nombre d'aides techniques réattribuées

LIENS AVEC D'AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS

- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie

PILOTAGE

- Département en lien avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

PARTENARIAT

- MDPH
- Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- Association pour le prêt d'appareillage aux malades handicapés
- Centre d'information et de conseil sur les aides techniques
- Distributeurs d'aides techniques
- Centre d'expertise national des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie

MODALITES DE REALISATION

>> Comité de pilotage départemental pour définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement sur la base d'une mutualisation de moyens

>> Communication sur la technicothèque

>> Réflexion avec les Départements des Pays de la Loire, pour envisager un groupement d'achat des aides techniques
Calendrier : 2016 – 2017

>> Voir action C4.1

Calendrier : 2016 – 2017

RESULTATS ATTENDUS

Gains potentiels pour les usagers

- Amélioration de la qualité du service rendu
- Diminution des délais de mise à disposition des aides techniques
- Maîtrise des coûts

Gains potentiels pour les partenaires et les financeurs

- Meilleure réponse aux besoins de la population
- Optimisation de l'utilisation des aides techniques
- Maîtrise des coûts

CONTRIBUER AU BIEN-ETRE DE LA POPULATION EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES DE VIE

ORIENTATION C3

Favoriser l'accès aux soins de premiers recours et spécialisés

DOMAINES

Enfance-Famille / Personnes Handicapées / Personnes Agées

THEMATIQUES

Offre de service sur les territoires

Prévention en matière de santé publique

CONTEXTE

Le département de la Sarthe fait face depuis de très nombreuses années au défi de la désertification médicale : près de 30% du territoire sarthois a été classé en « zone fragile » par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en 2012, soit 120 communes sur les 375 que compte le département.

En 2015, en Sarthe, 383 médecins généralistes sont installés en cabinet libéral, ce qui, rapporté à la population du département représente 6,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Cette densité médicale a baissé de plus de 10% depuis 2007. Les départs à la retraite de médecins généralistes, non compensés par de nouvelles installations, sont un facteur explicatif majeur. Sur Le Mans, 50% des médecins généralistes ont plus de 60 ans : le vieillissement de la population des praticiens pousse également ces derniers à réduire leur activité ou à réduire l'inclusion de nouveaux patients.

L'alerte donnée sur ces professionnels, qui représentent « le pivot de notre système de santé », ne doit pas faire oublier que d'autres professionnels du premier recours commencent à manquer : chirurgiens-dentistes (manque estimé à 80 professionnels en 2013 par le conseil de l'ordre) et masseurs-kinésithérapeutes notamment.

Répondre à cet enjeu en ayant aussi un objectif d'équité territoriale d'accès aux soins et à la prévention est une priorité sans cesse réaffirmée du Département, aux côtés de l'Agence Régionale de la Santé dont c'est en premier la mission.

Rapprocher la formation des professionnels du terrain d'exercice est un des buts poursuivis dans le projet de création d'un centre de soins et d'enseignement dentaires dans le département, ou dans le développement de stages auprès des professionnels libéraux.

Une mobilisation importante de ressources afin de répondre à la fois au déficit démographique et au renouvellement des modes d'exercice – à travers l'investissement dans les projets de maisons de santé pluridisciplinaires – se poursuit depuis 2007. En lien avec le schéma Sarthe numérique, la mise à disposition de la fibre optique dans les maisons de santé pluridisciplinaires sera de nature à favoriser l'usage de la télémédecine, outil de modernisation de l'exercice médical et de coordination des professionnels.

La consolidation de l'offre de soins va de pair avec le développement d'actions de prévention auprès de la population, et notamment des personnes les plus éloignées du système de santé.

> ACTION C3.1

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET DEVELOPPER LA COLLABORATION AVEC LES PROFESSIONNELS DU DEPARTEMENT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Attirer des professionnels de santé dans le département afin de répondre au défi des « déserts médicaux ».

Contribuer à créer des conditions d'exercice attractives dans le département.

Permettre l'accès aux soins bucco-dentaires aux personnes les plus fragiles ou vulnérables.

MISE EN ŒUVRE



■ Poursuite du soutien à l'installation et à la formation spécifique de médecins sur le territoire : soins de premier recours et spécialisés

TERRITOIRE : Département

■ Accompagnement du recrutement des médecins coordonnateurs dans les EHPAD et de médecins dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales

TERRITOIRE : Département

PILOTAGE

- Département
- ARS

PARTENARIAT

- MDPH
- Collectivités territoriales
- CPAM
- MSA
- Union régionale des professionnels de santé
- Ordres des professionnels de santé, dont chirurgiens-dentistes
- Etablissements et services sociaux et médico-Sociaux
- COSIA 72

MODALITES DE REALISATION

>> Poursuite et renforcement des actions du Département en matière de démographie médicale
 >> Renforcement des contacts entre les étudiants ayant contractualisé avec le Département et le tissu de santé local (avec propositions de stage)
 >> Accentuation des actions de communication pour l'attractivité du département (accueil spécifique des internes, rencontres de professionnels en formation, participation aux forums, affichages et site internet)
 >> Réflexion sur l'évolution du dispositif d'aides, pour intéresser également les spécialistes, notamment les psychiatres, pédiatres, gynécologues (interventions au profit des résidents d'établissements médico-sociaux) ou d'autres professions paramédicales
 >> Soutien à la formation continue (ex. : handicap) avec un groupe de travail sur les thématiques spécialisées
Calendrier : 2015 - 2019

>> Groupe de travail pour accompagner le développement de l'exercice mixte : mise en commun de fiches de postes, élaboration de fiches de postes mixtes qui pourraient être rendues disponibles sur le site internet dédié à la démographie médicale
Calendrier : 2015 – 2019

> ACTION C3.1 (suite)

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET DEVELOPPER LA COLLABORATION AVEC LES PROFESSIONNELS DU DEPARTEMENT

MISE EN ŒUVRE (SUITE)



■ Développement de l'offre de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et de l'offre de services dans les MSP

TERRITOIRE : Département

■ Soutien à la création du centre d'enseignement et de soins bucco-dentaires au Centre hospitalier du Mans

TERRITOIRE : Département

■ Développement du lien entre les professionnels de santé et les professionnels du Département autour des situations

TERRITOIRE : Département

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'installations
- Nombre de contractualisations avec des étudiants
- Nombre de fiches de postes mixtes
- Nombre de MSP ouvertes
- Nombre d'actes réalisés en faveur des personnes âgées et handicapées par le centre d'enseignement et de soins bucco-dentaires

LIENS AVEC D'AUTRES SCHEMAS DIRECTEURS

- Projet Régional de Santé

MODALITES DE REALISATION (SUITE)

>> Poursuite du soutien à la construction de maisons de santé pluridisciplinaires

>> Accompagnement des projets en favorisant la pluridisciplinarité et la présence d'autres partenaires au sein des MSP (Maison des adolescents, CSAPA, consultations psychiatriques...) et les liens avec les établissements de santé ou médico-sociaux (SSIAD, ESA, EAAR, accueil de jour, ...)

Calendrier : 2015 - 2019

>> Mise en place d'équipements spécifiques favorisant l'accessibilité du centre aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi que défini dans le projet médical de la structure

>> Groupe de travail pour permettre la prise en charge des personnes handicapées en « structures intermédiaires » disposant d'un plateau technique (EPSM de la Sarthe, Centre de l'Arche, Fondation G. Coulon), dans l'attente du centre d'enseignement et de soins

Calendrier : 2016 - 2017

>> Rencontres entre les professionnels sur les territoires

Calendrier : 2016 - 2019

RESULTATS ATTENDUS

Gains potentiels pour les usagers

- Accès facilité aux professionnels de santé de premier recours
- Amélioration de la santé bucco-dentaire et de l'état nutritionnel

Gains potentiels pour les partenaires et les financeurs

- Lutte contre la désertification médicale
- Renforcement de l'offre de soin et de prévention

CONTRIBUER AU BIEN-ETRE DE LA POPULATION EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES DE VIE

ORIENTATION C3

Favoriser l'accès aux soins de premiers recours et spécialisés

DOMAINES

Enfance-Famille / Personnes Handicapées / Personnes Agées

THEMATIQUES

Offre de service sur les territoires

Prévention en matière de santé publique

CONTEXTE

Le département de la Sarthe fait face depuis de très nombreuses années au défi de la désertification médicale : près de 30% du territoire sarthois a été classé en « zone fragile » par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en 2012, soit 120 communes sur les 375 que compte le département.

En 2015, en Sarthe, 383 médecins généralistes sont installés en cabinet libéral, ce qui, rapporté à la population du département représente 6,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Cette densité médicale a baissé de plus de 10% depuis 2007. Les départs à la retraite de médecins généralistes, non compensés par de nouvelles installations, sont un facteur explicatif majeur. Sur Le Mans, 50% des médecins généralistes ont plus de 60 ans : le vieillissement de la population des praticiens pousse également ces derniers à réduire leur activité ou à réduire l'inclusion de nouveaux patients.

L'alerte donnée sur ces professionnels, qui représentent « le pivot de notre système de santé », ne doit pas faire oublier que d'autres professionnels du premier recours commencent à manquer : chirurgiens-dentistes (manque estimé à 80 professionnels en 2013 par le conseil de l'ordre) et masseurs-kinésithérapeutes notamment.

Répondre à cet enjeu en ayant aussi un objectif d'équité territoriale d'accès aux soins et à la prévention est une priorité sans cesse réaffirmée du Département, aux côtés de l'Agence Régionale de la Santé dont c'est en premier la mission.

Rapprocher la formation des professionnels du terrain d'exercice est un des buts poursuivis dans le projet de création d'un centre de soins et d'enseignement dentaires dans le département, ou dans le développement de stages auprès des professionnels libéraux.

Une mobilisation importante de ressources afin de répondre à la fois au déficit démographique et au renouvellement des modes d'exercice – à travers l'investissement dans les projets de maisons de santé pluridisciplinaires – se poursuit depuis 2007. En lien avec le schéma Sarthe numérique, la mise à disposition de la fibre optique dans les maisons de santé pluridisciplinaires sera de nature à favoriser l'usage de la télémédecine, outil de modernisation de l'exercice médical et de coordination des professionnels.

La consolidation de l'offre de soins va de pair avec le développement d'actions de prévention auprès de la population, et notamment des personnes les plus éloignées du système de santé.

> ACTION C3.2

DEVELOPPER LA TELEMEDECINE

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Répondre au défi de la faible densité médicale des zones rurales par les nouvelles technologies.
Répondre au besoin d'évolution des pratiques.

MISE EN ŒUVRE



■ Développement des usages de la télémédecine dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

TERRITOIRE : Département

■ Sensibilisation à l'équipement des maisons de santé pluridisciplinaires en fibre optique

TERRITOIRE : Département

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de projets de télémédecine

LIENS AVEC D'AUTRES SCHEMAS DIRECTEUR

- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
- Plan collèges
- Contrats de Territoires Innovants
- Projet Régional de Santé

PILOTAGE

- Département
- ARS

PARTENARIAT

- Professionnels de santé des maisons de santé pluridisciplinaires
- Experts du domaine
- Etablissements de santé
- Etablissements médico-sociaux

MODALITES DE REALISATION

>> Groupe de travail relatif à la télémédecine, chargé de conduire la réflexion et élaborer des éléments de méthodologie

>> Dans l'accompagnement de projet, proposition de l'intégration de la télémédecine dès la phase d'écriture des projets de santé

>> Expérimentation sur des territoires d'un « réseau » de télémédecine, qui pourra être étendu aux établissements médico-sociaux (comité de pilotage)

Calendrier : 2015 - 2019

>> Réunions avec les collectivités et des professionnels de santé volontaires pour équiper à terme toutes les MSP en fibre optique

Calendrier : 2015 – 2019

RESULTATS ATTENDUS

Gains potentiels pour les usagers

- Accès facilité à un avis spécialisé ou à une expertise médicale

Gains potentiels pour les partenaires et les financeurs

- Optimisation de l'usage du très haut débit ; meilleure attractivité des MSP

Annexe 2**A**

ACADEA	Association de conseil et d'aide au devenir de l'enfant et de l'adulte
ADAPEI	Association départementale d'amis et de parents d'enfants de personnes handicapées
ADGESTI	Association départementale de gestion des structures intermédiaires
ADIMC	Association départementale des infirmes moteurs cérébraux
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AGLA	Association de gestion de logements accompagnés Nelson Mandela
AHSS	Association d'hygiène sociale de la Sarthe
AJ	Accueil de jour
AJM	Aide aux jeunes majeurs
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANAI	Association d'action et d'insertion sociale
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APAJH	Association pour adultes et jeunes handicapés
APIC'S	Agir pour une insertion citoyenne et solidaire
APMSL	Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance

C

CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse assurance retraite et santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CH	Centre hospitalier
CHICAM	Centre hospitalier intercommunal Alençon-Mamers
CHM	Centre hospitalier du Mans
CICAT	Centre d'information et de conseil sur les aides techniques
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COHPSY	Coordination handicap psychique
COFIL	Comité de pilotage
COSIA 72	Collectif santé inter-associations de la Sarthe
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

D

DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DEF	Direction Enfance-famille
DEIL	Direction Emploi insertion logement
DGASD	Direction générale adjointe de la Solidarité départementale
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIVADOM	Dispositif intégré de vie à domicile
DTPJJ	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

E

EAAR	Equipes d'appui en adaptation et réadaptation
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPSMS	Etablissement public de santé mentale de la Sarthe
ESA	Equipe spécialisée Alzheimer
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein

F

FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FV	Foyer de vie

G

GEM	Groupe d'entraide mutuelle
GIRAPH	Groupe inter-associatif de réflexion et d'action pour l'accompagnement des personnes handicapées
GV	Gens du voyage

M

MAIA	Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
MAM	Maison d'assistants maternels
MDA	Maison départementale de l'autonomie
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MNA	Mineurs non accompagnés
MSA	Mutualité sociale agricole
MSP	Maison de santé pluridisciplinaire

O

ODPE Observatoire départemental de la protection de l'enfance

P

PA Personne âgée
PANJO « Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI »
PASS Permanences d'accès aux soins de santé
PCH Prestation de compensation du handicap
PEAD Placement éducatif à domicile
PH Personne handicapée
PHV Personne handicapée vieillissante
PJJ Protection judiciaire de la jeunesse
PMI Protection maternelle et infantile
PRH Pôle régional du handicap
PSRS Personne sans résidence stable
PTSM Projet territorial de santé mentale

R

RAPT Réponse accompagnée pour tous

S

SAAD Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SA-ESAT Section annexe d'établissement et service d'aide par le travail
SAMSAH Service d'accompagnement médico social pour personnes adultes handicapées
SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale
SDU Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale
SIAO Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SISM Semaine d'information sur la santé mentale
SOLIHA Fédération Solidaires pour l'habitat
SPASAD Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SSIAD Service de soins infirmiers à domicile

T

TGI Tribunal de grande instance

U

UDAF Union départementale des associations familiales
UNAFAM Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
UPAD Unité pour personnes âgées désorientées